FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit PERFORM NETTOYANT ACIER INOXYDABLE - À BASE D'HUILE

Autres moyens d'identification

Code du produit C-841-S
Usage recommandé Nettoyant
Restrictions d'utilisation Aucuns connus.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société PRODUITS SANY INC. Adresse 830 RUE SAINT-PIERRE SUD

JOLIETTE, QC J6E 8R7

Canada

Téléphone Assistance générale 1-450-759-7711

Courriel Non disponible.

Numéro de téléphone Emergency - US

d'urgence

Emergency - Outside US 1-952-852-4646

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiquesAérosols inflammablesCatégorie 1Dangers pour la santéLésions oculaires graves/irritation oculaireCatégorie 2ASensibilisation cutanéeCatégorie 1

Toxicité pour certains organes cibles - Catégorie 3 - effets narcotiques

1-866-836-8855

exposition unique

Danger par aspiration Catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Aérosol extrêmement inflammable. Peut être mortel en cas d'ingestion et

de pénétration dans les voies

respiratoires. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut

provoquer somnolence ou vertiges.

Conseil de prudence

PréventionTenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres

sources d'inflammation. Défense de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les gaz. Lavez vigoureusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

Porter une protection oculaire/faciale. Porter des gants de protection.

Intervention EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. NE PAS

faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver avec beaucoup d'eau. EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appelez un CENTRE

ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous

clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122

°F.

Élimination

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Autres dangers Renseignements supplémentaires Combustible.
Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique N	lom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		64742-47-8	35.668
Propane		74-98-6	14
Acétone		67-64-1	13.149
Acétate de méthyl		79-20-9	9.432
Orange Terpenes		68647-72-3	0.456
Citral		5392-40-5	0.119
Naphta lourd (pétrole), alkylation		64741-65-7	0.1
Autres composés sous les niveaux déc	clarables		27.077

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas

d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles

cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une

irritation se développe et persiste.

Ingestion Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac

dans les poumons.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus

ou retardés

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Agents extincteurs inappropriés

Dangers spécifiques du produit dangereux

Informations générales

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Mousse résistante à l'alcool. Poudre. Agents chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO2).

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Risques d'incendie généraux

Aérosol extrêmement inflammable. Combustible.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les gaz. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éviter de respirer les gaz. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Évitez le contact prolongé ou répétitif avec la peau. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Aérosol niveau 3.

Garder sous clef. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Туре	Valeur	Forme
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	250 ppm	
	TWA	200 ppm	
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	
,	TWA	250 ppm	
Citral (CAS 5392-40-5)	TWA	5 ppm	Fraction inhalable et vapeur.

SDS CANADA

Composants	Туре	Valeur	
cétate de méthyl (CAS 9-20-9)	STEL	757 mg/m3	
•		250 ppm	
	TWA	606 mg/m3	
		200 ppm	
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	1800 mg/m3	
		750 ppm	
	TWA	1200 mg/m3	
		500 ppm	
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm	
Canada. LEMT pour la Colombie- chimiques, Réglementation sur la			l pour les substances
Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	250 ppm	
•	TWA	200 ppm	
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	
	TWA	250 ppm	
Distillats légers (pétrole), nydrotraités (CAS 64742-47-8)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.
Canada. LEMT de Manitoba (Règ	I 047/0000 I -! I		
	iement 21//2006, Loi sur la sec	urité et l'hygiène du travail)	
	Type	urité et l'hygiène du travail) Valeur	Forme
Composants Acétate de méthyl (CAS	Type STEL	Valeur 250 ppm	Forme
Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	Type STEL TWA	Valeur 250 ppm 200 ppm	Forme
Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	Type STEL TWA STEL	Valeur 250 ppm 200 ppm 500 ppm	Forme
Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1)	Type STEL TWA STEL TWA	Valeur 250 ppm 200 ppm 500 ppm 250 ppm	
Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1) Citral (CAS 5392-40-5)	Type STEL TWA STEL	Valeur 250 ppm 200 ppm 500 ppm	Fraction inhalable et vapeur.
Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1) Citral (CAS 5392-40-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Canada Canada Can	Type STEL TWA STEL TWA TWA TWA TWA TOTAL T	Valeur 250 ppm 200 ppm 500 ppm 250 ppm 5 ppm 5 ppm	Fraction inhalable et vapeur.
Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1) Citral (CAS 5392-40-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Co	Type STEL TWA STEL TWA TWA TWA TWA contrôle de l'exposition à des aç Type	Valeur 250 ppm 200 ppm 500 ppm 250 ppm 5 ppm 5 ppm gents biologiques et chimiques Valeur	Fraction inhalable et vapeur.
Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1) Citral (CAS 5392-40-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Composants Acétate de méthyl (CAS	Type STEL TWA STEL TWA TWA TWA TWA TOTAL T	Valeur 250 ppm 200 ppm 500 ppm 250 ppm 5 ppm 5 ppm	Fraction inhalable et vapeur.
Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1) Citral (CAS 5392-40-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Composants Acétate de méthyl (CAS	Type STEL TWA STEL TWA TWA TWA TWA contrôle de l'exposition à des au Type STEL	Valeur 250 ppm 200 ppm 500 ppm 250 ppm 5 ppm 5 ppm gents biologiques et chimiques Valeur 250 ppm	Fraction inhalable et vapeur.
Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1) Citral (CAS 5392-40-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	Type STEL TWA STEL TWA TWA TWA TWA STEL TWA TWA TWA TYPE STEL TWA	Valeur 250 ppm 200 ppm 500 ppm 250 ppm 5 ppm 5 ppm gents biologiques et chimiques Valeur 250 ppm 200 ppm	Fraction inhalable et vapeur.
Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1) Citral (CAS 5392-40-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	Type STEL TWA STEL TWA TWA TWA TWA contrôle de l'exposition à des au Type STEL	Valeur 250 ppm 200 ppm 500 ppm 250 ppm 5 ppm 5 ppm gents biologiques et chimiques Valeur 250 ppm 200 ppm 750 ppm	Fraction inhalable et vapeur.
Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1) Citral (CAS 5392-40-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1)	Type STEL TWA STEL TWA TWA TWA contrôle de l'exposition à des au Type STEL TWA STEL TWA STEL TWA	Valeur 250 ppm 200 ppm 500 ppm 250 ppm 5 ppm 5 ppm gents biologiques et chimiques Valeur 250 ppm 200 ppm 750 ppm 500 ppm	Fraction inhalable et vapeur.
Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1) Citral (CAS 5392-40-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1) Canada. LEMT du Québec, (Minis	Type STEL TWA STEL TWA TWA TWA contrôle de l'exposition à des au Type STEL TWA STEL TWA STEL TWA	Valeur 250 ppm 200 ppm 500 ppm 250 ppm 5 ppm 5 ppm gents biologiques et chimiques Valeur 250 ppm 200 ppm 750 ppm 500 ppm	Fraction inhalable et vapeur.
Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1) Citral (CAS 5392-40-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Cas Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1) Canada. LEMT du Québec, (Minis Composants Acétate de méthyl (CAS	Type STEL TWA STEL TWA TWA TWA contrôle de l'exposition à des au Type STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL TWA	Valeur 250 ppm 200 ppm 500 ppm 250 ppm 5 ppm 5 ppm gents biologiques et chimiques Valeur 250 ppm 200 ppm 750 ppm 500 ppm	Fraction inhalable et vapeur.
Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1) Citral (CAS 5392-40-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Cas Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1) Canada. LEMT du Québec, (Minis Composants Acétate de méthyl (CAS	Type STEL TWA STEL TWA TWA TWA TWA Ontrôle de l'exposition à des au Type STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL TWA Stère du Travail. Règlement sur Type	Valeur 250 ppm 200 ppm 500 ppm 250 ppm 5 ppm gents biologiques et chimiques Valeur 250 ppm 200 ppm 750 ppm 500 ppm 500 ppm 750 ppm	Fraction inhalable et vapeur.
Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1) Citral (CAS 5392-40-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Cacomposants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1) Canada. LEMT du Québec, (Minis Composants Acétate de méthyl (CAS	Type STEL TWA STEL TWA TWA TWA ontrôle de l'exposition à des ag Type STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL	Valeur 250 ppm 200 ppm 500 ppm 250 ppm 5 ppm 5 ppm gents biologiques et chimiques Valeur 250 ppm 200 ppm 750 ppm 500 ppm 750 ppm 500 ppm 757 mg/m3 250 ppm	Fraction inhalable et vapeur.
Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1) Citral (CAS 5392-40-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Caccione) Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1) Canada. LEMT du Québec, (Minis	Type STEL TWA STEL TWA TWA TWA TWA Ontrôle de l'exposition à des au Type STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL TWA Stère du Travail. Règlement sur Type	Valeur 250 ppm 200 ppm 500 ppm 250 ppm 5 ppm 5 ppm gents biologiques et chimiques Valeur 250 ppm 200 ppm 750 ppm 500 ppm 500 ppm 750 ppm 500 ppm 757 mg/m3 250 ppm 606 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.
Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1) Citral (CAS 5392-40-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Canada de méthyl (CAS 79-20-9) Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Canada. LEMT du Québec, (Minis Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	Type STEL TWA STEL TWA TWA TWA contrôle de l'exposition à des au Type STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL STEL TWA STEL STEL TWA	Valeur 250 ppm 200 ppm 500 ppm 250 ppm 5 ppm gents biologiques et chimiques Valeur 250 ppm 200 ppm 750 ppm 500 ppm 750 ppm 500 ppm 757 mg/m3 250 ppm 606 mg/m3 200 ppm	Fraction inhalable et vapeur.
Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1) Citral (CAS 5392-40-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Cas Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1) Canada. LEMT du Québec, (Minis Composants Acétate de méthyl (CAS	Type STEL TWA STEL TWA TWA TWA ontrôle de l'exposition à des ag Type STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL	Valeur 250 ppm 200 ppm 500 ppm 250 ppm 5 ppm gents biologiques et chimiques Valeur 250 ppm 200 ppm 750 ppm 500 ppm 750 ppm 750 ppm 750 ppm 757 mg/m3 250 ppm 606 mg/m3 200 ppm 2380 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.
Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1) Citral (CAS 5392-40-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Canada de méthyl (CAS 79-20-9) Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Canada. LEMT du Québec, (Minis Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	Type STEL TWA STEL TWA TWA Ontrôle de l'exposition à des au Type STEL TWA STEL TYPE STEL TYPE STEL TYPE STEL TYPE STEL TYPE STEL	Valeur 250 ppm 200 ppm 500 ppm 250 ppm 5 ppm 5 ppm gents biologiques et chimiques Valeur 250 ppm 200 ppm 750 ppm 500 ppm 750 ppm 500 ppm 757 mg/m3 250 ppm 606 mg/m3 200 ppm 2380 mg/m3 1000 ppm	Fraction inhalable et vapeur.
Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1) Citral (CAS 5392-40-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Canada de méthyl (CAS 79-20-9) Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Canada. LEMT du Québec, (Minis Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	Type STEL TWA STEL TWA TWA TWA contrôle de l'exposition à des au Type STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL STEL TWA STEL STEL TWA	Valeur 250 ppm 200 ppm 500 ppm 500 ppm 5 ppm 5 ppm gents biologiques et chimiques Valeur 250 ppm 200 ppm 750 ppm 500 ppm 750 ppm 500 ppm 757 mg/m3 250 ppm 606 mg/m3 200 ppm 2380 mg/m3 1000 ppm 1190 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.
Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Acétone (CAS 67-64-1) Citral (CAS 5392-40-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Canada de méthyl (CAS 79-20-9) Acétate de méthyl (CAS 79-20-9) Canada. LEMT du Québec, (Minis Composants Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	Type STEL TWA STEL TWA TWA Ontrôle de l'exposition à des au Type STEL TWA STEL TYPE STEL TYPE STEL TYPE STEL TYPE STEL TYPE STEL	Valeur 250 ppm 200 ppm 500 ppm 250 ppm 5 ppm 5 ppm gents biologiques et chimiques Valeur 250 ppm 200 ppm 750 ppm 500 ppm 750 ppm 500 ppm 757 mg/m3 250 ppm 606 mg/m3 200 ppm 2380 mg/m3 1000 ppm	Fraction inhalable et vapeur.

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants Valeur Déterminant Échantillo Temps n d'échantillonnag

Acétone (CAS 67-64-1) 25 mg/l Acétone Urine

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Citral (CAS 5392-40-5) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Citral (CAS 5392-40-5) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent

être indiqués par le fournisseur de gants.

Autre Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.

Protection respiratoire Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les

vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Considérations d'hygiène

générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Gaz. **Forme** Aérosol

Couleur Non disponible.

Odeur Non disponible.

Seuil olfactif Non disponible.

Point de fusion et point de Non disponible.

congélation

43.09 °C (109.56 °F) estimation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition ,

Point d'éclair -104.4 °C (-156.0 °F) Propulseur estimation

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - 2.7 % estimation

inférieure (%)

Nom du produit: PERFORM NETTOYANT ACIER INOXYDABLE - À BASE D'HUILE Product #: C-841-S Version n°: 01 Date de publication: 27-Juillet-2017

^{* -} Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

13.5 % estimation

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur Non disponible. Non disponible. Densité de vapeur Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible. Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

318.49 °C (605.29 °F) estimation **Température**

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif. Propriétés comburantes Non oxydant. Densité 0.179 estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique Risque de réactions Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

dangereuses

Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles. Conditions à éviter

Matériaux incompatibles Les agents oxydants forts. Nitrates.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements.

Contact avec la peau Peut provoquer une allergie cutanée. Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par Ingestion

vomissement peut causer une pneumonie chimique.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et

toxicologiques

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Peut être mortel en cas d'ingestion et Toxicité aiguë

de pénétration dans les voies

respiratoires. Effets narcotiques. Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)

Aiguë Cutané

DL50 Rat > 2000 mg/kg, 24 heures

Nom du produit: PERFORM NETTOYANT ACIER INOXYDABLE - À BASE D'HUILE

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Inhalation	Lonin	09.4 mg/l. 4 hourse
CL100	Lapin	98.4 mg/l, 4 heures
Orale DL50	Rat	6482 mg/kg
cétone (CAS 67-64-1)	Rai	0402 Hig/kg
<u>Aiguë</u> Cutané		
DL50	Cobaye	> 7426 mg/kg, 24 heures
	·	> 9.4 ml/kg, 24 heures
	Lapin	> 7426 mg/kg, 24 heures
	_ap	> 9.4 ml/kg, 24 heures
Inhalation		5 0.4 ming, 24 floures
CL50	Rat	55700 ppm, 3 heures
0200		132 mg/l, 3 heures
		50.1 mg/l
Orale		50.1 mg/i
DL50	Rat	5800 mg/kg
BLOO	T COL	2.2 ml/kg
itral (CAS 5392-40-5)		2.2 m/kg
Aiguë		
<u> Cutané</u>		
DL50	Lapin	2250 mg/kg
	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures
Orale		3 3,
DL50	Rat	4895 mg/kg
	Souris	1424 mg/kg
istillats légers (pétrole), hydro	otraités (CAS 64742-47-8)	0 0
<u>Aiguë</u>	,	
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
		> 2000 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat	> 7.5 mg/l, 6 heures
		> 4.6 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
ropane (CAS 74-98-6)		
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
CL50	Rat	1355 mg/l
		658 mg/l/4h
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes
		52 %, 120 minutes

^{*} Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

cutanée

Lésions oculaires Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

ACGIH - Sensibilisation

Citral (CAS 5392-40-5) Sensibilisation cutanée

Sensibilisation respiratoire N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus

de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Le risque d'un cancer ne peut pas être exclu suite à une exposition prolongée.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Acétone (CAS 67-64-1)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Citral (CAS 5392-40-5)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

ACÉTONE (CAS 67-64-1) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CITRAL, Fraction et vapeur inhalables. (CAS 5392-40-5) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Peut causer de la somnolence et des étourdissements.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et

de pénétration dans les voies

respiratoires.

Effets chroniques Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Acétate de méthyl (CAS	79-20-9)		
Aquatique			
Algues	IC50	Algues	120.0001 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	1026.7 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	295 - 348 mg/l, 96 heures
Acétone (CAS 67-64-1)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	21.6 - 23.9 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	4740 - 6330 mg/l, 96 heures
Citral (CAS 5392-40-5)			
Aquatique			
Algues	IC50	Algues	16 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	7 mg/L, 48 heures
Distillats légers (pétrole)	, hydrotraités (CA	AS 64742-47-8)	
Aquatique			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	2.9 mg/l, 96 heures
Naphta lourd (pétrole), a	alkylation (CAS 64	1741-65-7)	
Aquatique			
Algues	IC50	Algues	30000 mg/L, 72 heures

^{*} Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Acétate de méthyl 0.18 Acétone -0.24Propane 2.36

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche **Autres effets nocifs**

d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de

réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser, Éliminer le

contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Détruire conformément à Règlements locaux

toutes les réglementations applicables. d'élimination

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le Code des déchets dangereux

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son

contenant doivent être éliminés de facon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements

> sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

TMD

UN1950 **Numéro ONU**

Désignation officielle de

AÉROSOLS, inflammables

transport de l'ONU

Classe de danger relative au transport

Classe 2.1 Danger subsidiaire

Groupe d'emballage Sans objet.

Dangers environnementaux D

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

l'utilisateur

This product meets the exemption requirements and may be shipped as a limited quantity.

IATA

UN1950 **UN number**

UN proper shipping name Aerosols, flammable

Transport hazard class(es)

2.1 Class Subsidiary risk 2.1 Label(s)

Packing group Not applicable.

Environmental hazards No. **ERG Code** 10L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety

instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

IMDG

UN number UN1950 **UN** proper shipping name **AEROSOLS** Transport hazard class(es)

Class 2.1 Subsidiary risk -Label(s) 2.1

Packing group Not applicable.

Environmental hazards

Marine pollutant No. EmS F-D, S-U

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety

instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

IATA; IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Sans objet.

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Acétone (CAS 67-64-1) Classe B

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Montreal Protocol

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales	Non

existantes (EINECS)

Europe Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) Non

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)*

Japon Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles No

(ENCS)

Corée Liste des produits chimiques existants (ECL)

Nouvelle-Zélande Inventaire de la Nouvelle-Zélande Non

Philippines Inventaire philippin des produits et substances chimiques Non

(PICCS)

États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi

réglementant les substances toxiques)

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Date de publication 27-Juillet-2017

Version n° 01

Avis de non-responsabilité À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de

cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont concus uniquement comme un quide pour la manipulation.

l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit

et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les

renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé,

sauf si indiqué dans le texte.

Informations relatives à la

révision

Identification du produit et de l'entreprise : Autres noms commerciaux

Oui